



Règlement Intérieur

- ✓ L'ASR Formation AE applique les règles d'enseignement selon les lois en vigueur, notamment l'arrêté ministériel relatif au REMC (Référentiel pour une motricité Citoyenne), que vous pouvez consulter sur le tableau d'affichage de l'École de conduite.
- ✓ Nous accordons une grande importance au comportement des élèves afin de maintenir un cadre convivial. De ce fait, tout acte de violence verbale ou physique (envers les élèves ou l'équipe de l'ASR Formation AE pourra entraîner la restitution du dossier au candidat et l'exclusion définitive de l'école de conduite. Il en est de même pour les élèves qui seraient sous l'emprise de drogues ou d'alcool.
- ✓ Nous vous demandons de respecter les horaires de code afin de garantir le bon déroulement des séances. Après 5 minutes de retard, l'entrée de la salle de code pourra vous être refusée.
- ✓ Lors des séances de code, il est demandé aux élèves de rester jusqu'à la fin de la séance.
- ✓ Toute personne n'ayant pas constitué le dossier d'inscription et réglé le 1^{er} versement n'a pas accès à la salle de code.
- ✓ Tous les élèves Inscrits à l'ASR Formation AE doivent respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite, notamment :
 - Respecter les locaux ainsi que le matériel mis à disposition.
 - Avoir une tenue, une hygiène et un comportement correct.
 - Il est interdit de fumer à l'intérieur de l'école de conduite. De même, la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants est interdite avant et pendant les leçons de code et de conduite.
 - Nous vous demandons de respecter les autres élèves sans discrimination.
 - Nous vous demandons de ne pas parler pendant les séances de code afin de garantir un endroit calme pour que tout le monde puisse se concentrer pour se préparer correctement à l'examen théorique général.
- ✓ Toute leçon de conduite non décommandée **24H** à l'avance sera considérée comme due (sauf cas de force majeure). Il en est de même de la présentation aux examens, l'élève doit annuler sa participation **8 jours** avant la date d'examen. Les frais de présentation seront dus si l'élève, après confirmation ne se présente pas.
- ✓ Lors des leçons de conduite une tenue vestimentaire propre, décente et adaptée sera demandée.
- ✓ Le compte de l'élève devra être soldé avant le passage de l'examen pratique du permis de conduire.

- ✓ La décision de présenter ou non un élève à l'épreuve théorique générale ou à l'épreuve pratique se fera en rapport avec son niveau, et après validation des compétences pendant les leçons. Un examen blanc sera effectué afin de confirmer cela. La décision finale sera prise par l'enseignant assurant la formation.
- ✓ Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, être sanctionné par un avertissement, une suspension voir l'exclusion définitive de l'école de conduite.
- ✓ Le responsable de l'établissement peut décider d'exclure un élève à tout moment du cursus de formation pour un des motifs expliqué précédemment.
- ✓ En cas d'incendie, nous vous demandons de suivre les instructions de la personne responsable dans le calme.

Ce règlement intérieur est affiché dans les locaux de votre auto-école et remis en main propre à la signature de votre de contrat de formation.

L'équipe de l'ASR Formation AE est heureuse de vous compter parmi ses élèves et vous souhaite de réussir au mieux le parcours de formation qui vous permettra de pratiquer une conduite autonome, sur et économique.